



Le 29 octobre 2020
A Rennes

Objet : Recrutement de contractuels dans le premier degré

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

En ce début d'année, l'IA 35 a recruté, plusieurs contractuel·les pour pallier un déficit de professeur·es des écoles dans le département.

Au cours de l'année 2017-2018, des contractuel·les avaient déjà été recruté·es par l'IA 35. D'après l'IA, il n'y avait pas de volonté politique de recourir systématiquement au recrutement de contractuel·les. Cette situation se reproduit seulement 3 années plus tard, nous sommes en droit de nous interroger sur l'avenir.

Pour les organisations syndicales CGT éducation, SE-UNSA, SNUDI-FO, SNUIPP-FSU et SUD éducation, cette situation est la conséquence de politiques budgétaires, de gestion à flux tendus des personnels et du manque d'anticipation face à la situation sanitaire actuelle.

L'intersyndicale condamne cette situation.

Nous souhaitons obtenir des informations précises sur la situation : nombre de personnes recrutées, cadre réglementaire et modalités du recrutement, lieu d'affectation (particulièrement REP ou hors REP), qualification des personnes recrutées, accompagnement proposé.

Pour l'intersyndicale, cette situation n'est pas acceptable.

L'intersyndicale exige la création des postes nécessaires pour améliorer les conditions de travail dans toutes les écoles du département, pour assurer les remplacements, garantir les droits statutaires des personnels (droits à congé, à mutation, à formation, à travailler à temps partiel...).

L'intersyndicale exige l'application stricte du statut général de la Fonction Publique (article 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) qui impose que les emplois permanents soient occupés par des fonctionnaires.

Pour la CGT éducation, le SE-UNSA, le SNUDI-FO, le SNUIPP-FSU et SUD éducation, l'utilisation de la liste complémentaire doit être rendue possible.

Les personnels contractuel·les recruté·es ne sont pas responsables de la situation. L'intersyndicale affirme son intention de veiller à leur accompagnement, au respect de leur droit et demande notamment que toute facilité leur soit accordée pour préparer le concours.

Veillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre profond attachement au service public d'Éducation.

Les organisations syndicales CGT éducation, SE-UNSA, SNUDI-FO, SNUIPP-FSU et SUD éducation